

Le sort des groupes de sociétés est un défi tant pour le droit international de la faillite que pour le droit de l'insolvabilité de l'Union européenne. La CNUDCI lors de ses derniers travaux s'est penchée sur le problème et l'OHADA y est confrontée.

Par choix, faute de consensus, lors de la négociation de la Convention européenne qui est à l'origine du règlement (CE) n° 1346/2000 sur l'insolvabilité européenne, la problématique des groupes de sociétés a été laissée de côté. Or depuis que le règlement s'applique les groupes sont les premiers à y être soumis. Une grande partie du travail d'interprétation du règlement résulte de l'adaptation du silence du règlement au traitement de l'insolvabilité des groupes de sociétés internationaux.

Ainsi le traitement des groupes est un des enjeux de la réforme du règlement insolvabilité de l'Union européenne. Le thème du colloque se trouve donc au cœur de l'analyse de cette réforme en passe de s'achever.

**La manifestation bénéficie de l'analyse éclairée de la Cour de cassation à travers la présence de ses Conseillers ainsi que de l'approche de la Chancellerie et de la Commission de l'UE dont les représentants assurent les propos conclusifs.**

Laurence-Caroline HENRY  
Professeur  
Université de Bourgogne – Credimi

Arlette MARTIN-SERF  
Professeur  
Université de Bourgogne – Credimi

Paola NABET  
Maître de conférences  
Université de Bourgogne – Credimi

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### LIEU

Faculté de droit – Amphi Georges Scelle  
4 Bd Gabriel – 21000 DIJON  
Cour de la gare : tram T 1 direction Quetigny, descendre à Érasme.  
Cf. plan sur le site.

### INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Colloque CREDIMI/ Marianne MALICET  
4, boulevard Gabriel – 21000 DIJON  
Téléphone : (33) (0)3 80 39 53 92      Télécopie : (33) (0)3 80 39 55 71  
Courriel : marianne.malicet@u-bourgogne.fr  
<http://credimi.u-bourgogne.fr>

**Les inscriptions seront enregistrées à réception du bulletin ci-joint accompagné du règlement et dans la limite des places disponibles**



AJDE



# L'INSOLVABILITÉ INTERNATIONALE À L'ÉPREUVE DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Colloque international

Sous le Haut Patronage de la Cour de cassation

**Vendredi 11 octobre 2013**

Amphi Georges Scelle – Faculté de droit

4 Bd Gabriel – 21000 DIJON



## MATIN

**8h30 / Café d'accueil**

**9h15 / Allocution d'ouverture**

**Laurence RAVILLON**, Professeur, Doyen de la Faculté de droit de Dijon,  
Directrice du Credimi

**Présidence Éric LOQUIN**  
Professeur, Université de Bourgogne, Credimi

### I – L'INTERNATIONAL

**9h30 / L'insolvabilité internationale et les groupes de sociétés**

**Arlette MARTIN-SERF**, Professeur, Université de Bourgogne, Credimi

**9h50 / Travaux de la CNUDCI**

**Jean-Luc VALLENS**, Magistrat, Professeur associé, Université de Strasbourg

**10h10 / Travaux de l'OHADA**

**Philippe ROUSSEL GALLE**, Professeur, Université Paris Descartes (Paris V),  
CEDAG, expert OHADA

**10h30 / Débats**

**10h45 / Pause**

**Présidence Jean-Pierre RÉMERY**  
Conseiller à la Cour de cassation

### II – L'UNION EUROPÉENNE

**11h00 / Le règlement insolvabilité européen et les groupes, bilan et perspectives**

**Hélène BOURBOULOUX**, Administrateur judiciaire  
**Laurence-Caroline HENRY**, Professeur, Université de Bourgogne, Credimi

**11h20 / Les groupes et le périmètre des procédures**

**Michel MENJUCQ**, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne

**11h40 / Débats**

**12h00 Déjeuner**

FORMATION VALIDÉE DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
CONTINUE DES AVOCATS ET DES AGENTS TERRITORIAUX

## APRÈS-MIDI

**Présidence Daniel TRICOT**

Président honoraire de la Chambre commerciale, financière et économique de  
la Cour de cassation

**14h00 / Les groupes et la responsabilité de la société mère ou grand-mère**

**Vincent CUISINIER**, Maître de conférences, Université de Bourgogne, Credimi  
**Vincent THOMAS**, Maître de conférences, Université de Bourgogne, Credimi

**14h30 / Les groupes et le droit social dans le droit de l'Union européenne**

**David JACOTOT**, Maître de conférences, Université de Bourgogne, Credimi

**14h50 / L'AGS, toujours plus sollicitée**

**Thierry MÉTEYÉ**, Directeur national de la Délégation Unédic AGS

**15h10 / Débats**

**15h30 / Pause**

**Présidence Marc SÉNÉCHAL**

Président CNAJMJ, associé-gérant BTSG

**15h50 / Les groupes et les stratégies des créanciers**

**Marie-Hélène MONSÈRIÉ-BON**, Professeur, Université de Toulouse I,  
Capitole, Centre de droit des affaires

**Gérard JAZOTTES**, Professeur, Université de Toulouse I, Capitole, Centre  
de droit des affaires

**16h20 / Coopération entre les professionnels : information des créanciers,  
déclaration, vérification des créances**

**Marc SÉNÉCHAL**, Président CNAJMJ, associé-gérant BTSG

**16h40 / Coopération entre les magistrats**

**Nicolas GERBAY**, Maître de conférences, Université de Bourgogne,  
Credespo

**17h00 / Propos conclusifs**

**La réforme du règlement : difficultés et solutions pour les groupes de  
sociétés**

**Patrick ROSSI**, Magistrat, Chef du bureau du droit de l'économie des  
entreprises, Direction des affaires civiles et du Sceau

**La réforme du règlement : le regard de la Commission**

**Katja LENZING**, Administrator, Unit 1, Civil Justice Policy, Directorate  
General Justice, European commission (à confirmer)

**Débats et clôture**